

Parc naturel régional
de Millevaches
en Limousin

20
2004
2024
ans

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Site Natura 2000 FR7401104
Z.S.C. « Tourbière de
Négarioux-Malsagne »



Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin

Plus d'infos sur le site internet :

<http://negarioux-malsagne.n2000.fr/>



Présentation succincte du site

Site Natura 2000 FR7401104

Z.S.C. « Tourbière de Négarioux-Malsagne »



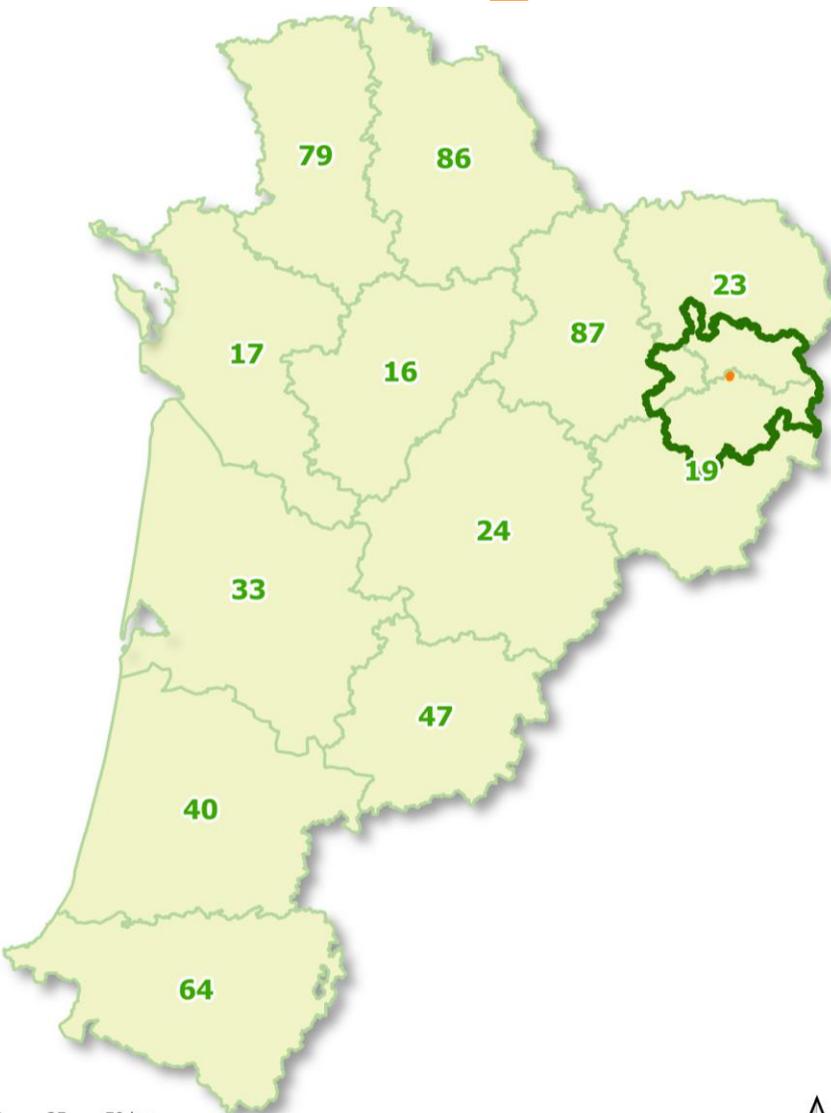
Une autre vie s'invente ici

Localisation générale



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024

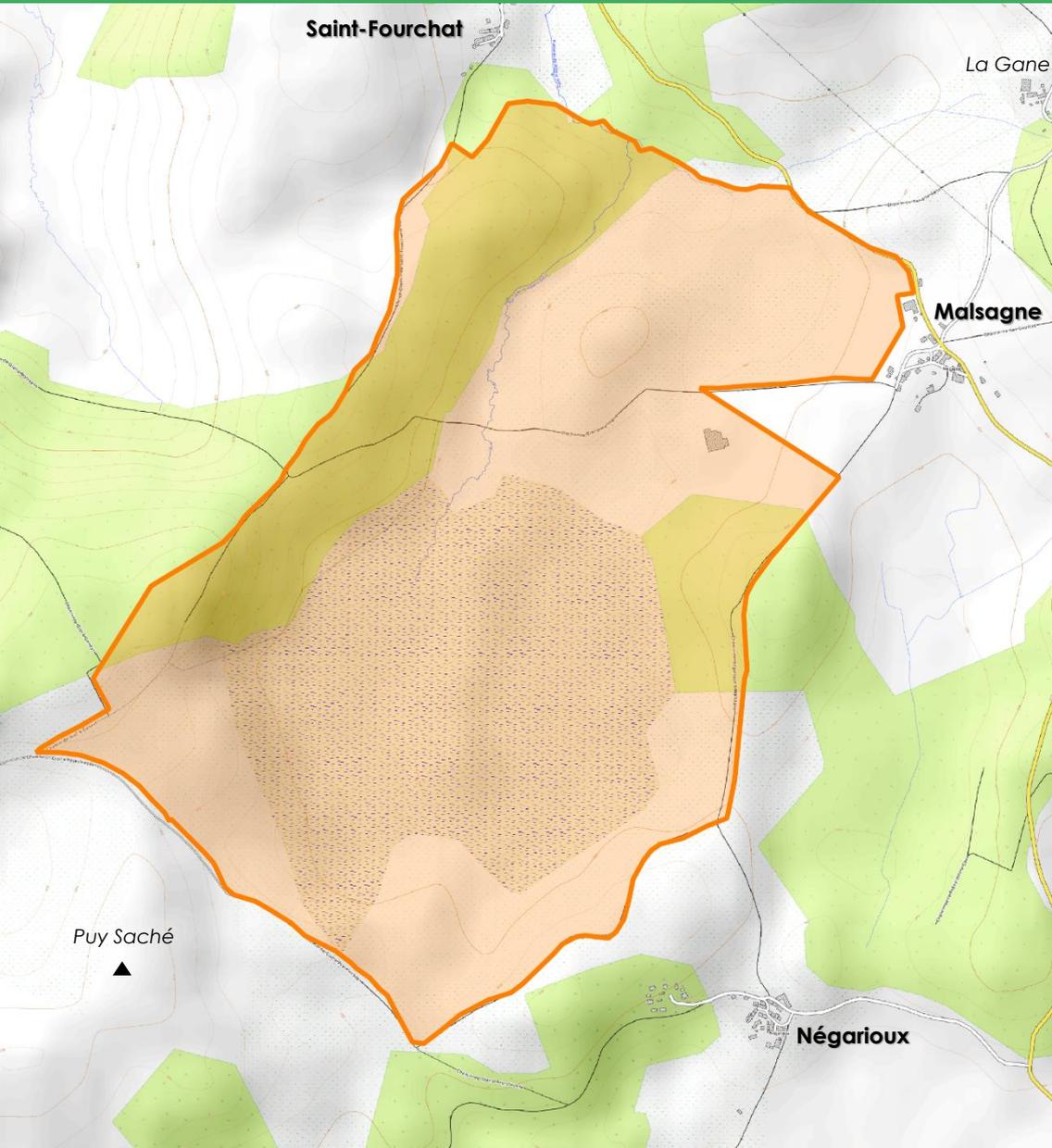
- Limite de la région Nouvelle-Aquitaine
- Limites du parc (2018-2033)
- Limite de département
- Limite du site Natura 2000



Chiffres clés



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024



2008

Arrêté ministériel de désignation en ZSC

Approbation du DOCOB (arrêté préfectoral)

2003

100 ha

10 Habitats d'intérêt communautaire :

- Milieux tourbeux
- Landes sèches
- Formations herbeuses à Nard

Espèces de la Directive

4

201 ha

Surface du site

Peyrelevade

1 commune



Nombre d'HIC* : 10

Surface en HIC* : +/- 100 ha

HIC* : *Habitat d'Intérêt Communautaire*

Habitats d'intérêt communautaire

-  4030 : Landes sèches européennes
-  6230 : Formations herbeuses à Nard
-  6410 : Prairies à Molinie
-  7110 : Tourbières hautes actives
-  7120 : Tourbières hautes dégradées
-  7140 : Tourbières de transition et tremblantes
-  7150 : Dépressions sur substrats tourbeux
-  9120 : Hêtraies à houx
-  91D0 : Tourbières boisées
-  3110 : Eaux oligotrophes très peu minéralisées

Nombre d'EIC* dont la présence est avérée :4

EIC* : Espèce d'intérêt communautaire.

Loutre d'Europe



Crédit photo : G. Martin, 2007.

Grand Murin



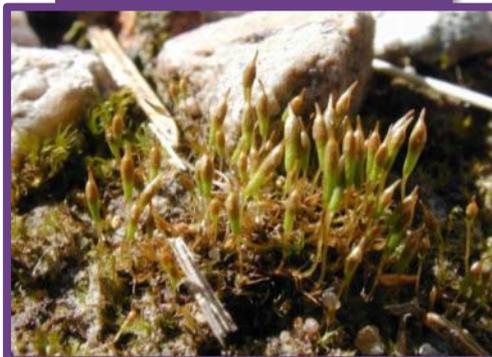
Crédit photo : G. San Martin (CC BY-SA 2.0)

Barbastelle



Crédit photo : GMHL, 2010.

Bruchie des Vosges



Crédit photo : M. Luth, 2009.

Autres espèces remarquables

Droséra à feuilles rondes
et intermédiaire

Arnica des montagnes

Linaigrette engainée

Vipère péliade

Lézard vivipare

Sympétrum noir

Campagnol amphibie

Circaète Jean le Blanc

Alouette lulu

Pie grièche grise

etc.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Bilan d'animation depuis le dernier COPIL : 01/12/2022

Site Natura 2000 FR7401104
Z.S.C. « Tourbière de Négarioux-Malsagne »



Une autre vie s'invente ici

► PAC 2023-2027 : Nouvelles mesures MAEC

- Préparation à la nouvelle programmation : Participation aux réunions/webinaires sur le sujet.
- Appropriation des :
 - **nouveaux PAEC** : le PNR est opérateur des enjeux « Pastoralisme » et « Biodiversité »
 - **nouvelles mesures** : 13 MAEC proposées (6 thématiques avec parfois des niveaux d'engagements ≠).
 - ↳ Cf. diaporama de préambule de séance sur les MAEC
 - nouveaux outils : supports numériques et papiers
- **Diagnostic d'exploitation** : Entretien avec tous les agriculteurs intéressés
- **Sélection des dossiers** : Application des critères de priorisation au vu du nombre trop important de dossier et du budget contraint
- **Plan de gestion** : Visite de l'ensemble des parcelles contractualisées retenues
- Compilation des données et transmission des dossiers à l'agriculteur et au service instructeur

Gestion en faveur des habitats et des espèces

Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC)



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024

► Campagne MAEC 2023 : Bilan au sein de la Z.S.C.

- Agriculteur concerné : **2**
- Surfaces contractualisées dans le site : **68 ha** sur les 201 ha (34%)
- Surfaces contractualisées par type de mesure :
 - **21 ha en MHU2** (« Préservation des milieux humides – Amélioration de la gestion par le pâturage »)
 - **47 ha en PRA3** (« Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage »)



Gestion en faveur des habitats et des espèces

Mesures Agro-Environnementales et climatiques (MAEC)



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024



► En 2022, 1 nouveau secteur avait été prospecté pour un contrat forestier

• De très rares boisements favorables dans l'enceinte de la Z.S.C. :

• 1 boisement au Nord-Ouest :

↳ contrat N2000 forestier signé en 2021

• 1 boisement à l'Est :

↳ Pas de possibilité de contractualisation pour le moment car parcelle déclarée à la PAC

• 1 boisement au Sud :

- Hêtraie à houx
- Beaux arbres à potentiels
- 1,80 ha non déclarés à la PAC

↳ **Possibilité de contrat N2000 forestier en 2023 ?**

► En 2023, le propriétaire a été démarché et a donné son accord pour le contrat

- Malheureusement il n'y a pas eu d'appel à projet pour les contrats N2000 forestiers en 2023

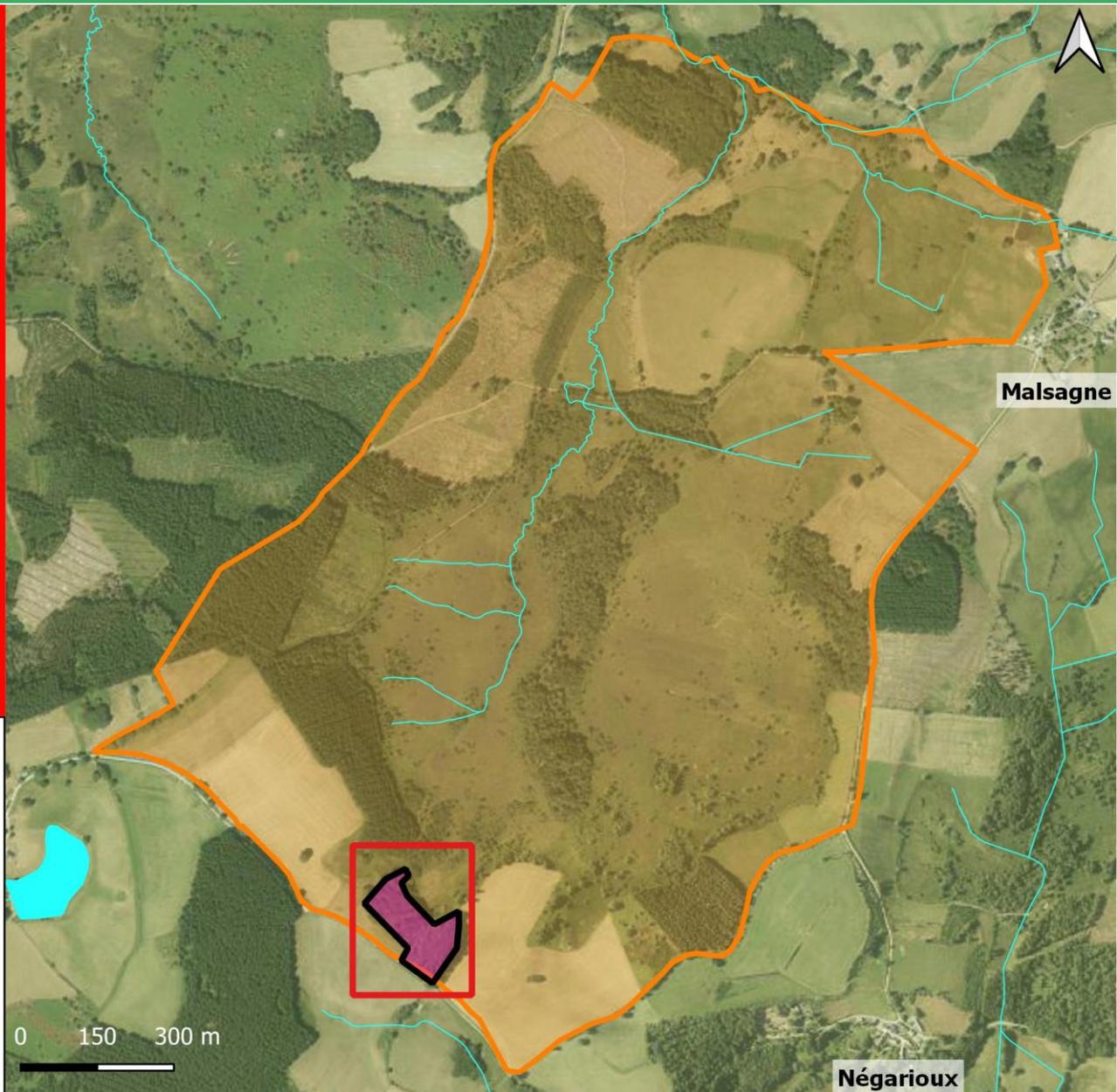
• **Contrat en attente**

Gestion en faveur des habitats et des espèces

Contrat Natura 2000 Forestier « îlot de sénescence »



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024



Prospections 2022 pour contrats N2000

 Périmètre prospecté

Zone favorable

 1,80 Ha

Zonages - Autres

 Z.P.S. "Plateau de Millevaches"

 Z.S.C. "Tourbière de Négarioux-Malsagne"

 Cours d'eau

0 150 300 m

Négarioux

Gestion en faveur des habitats et des espèces

Contrat Natura 2000 Forestier « îlot de sénescence »



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024

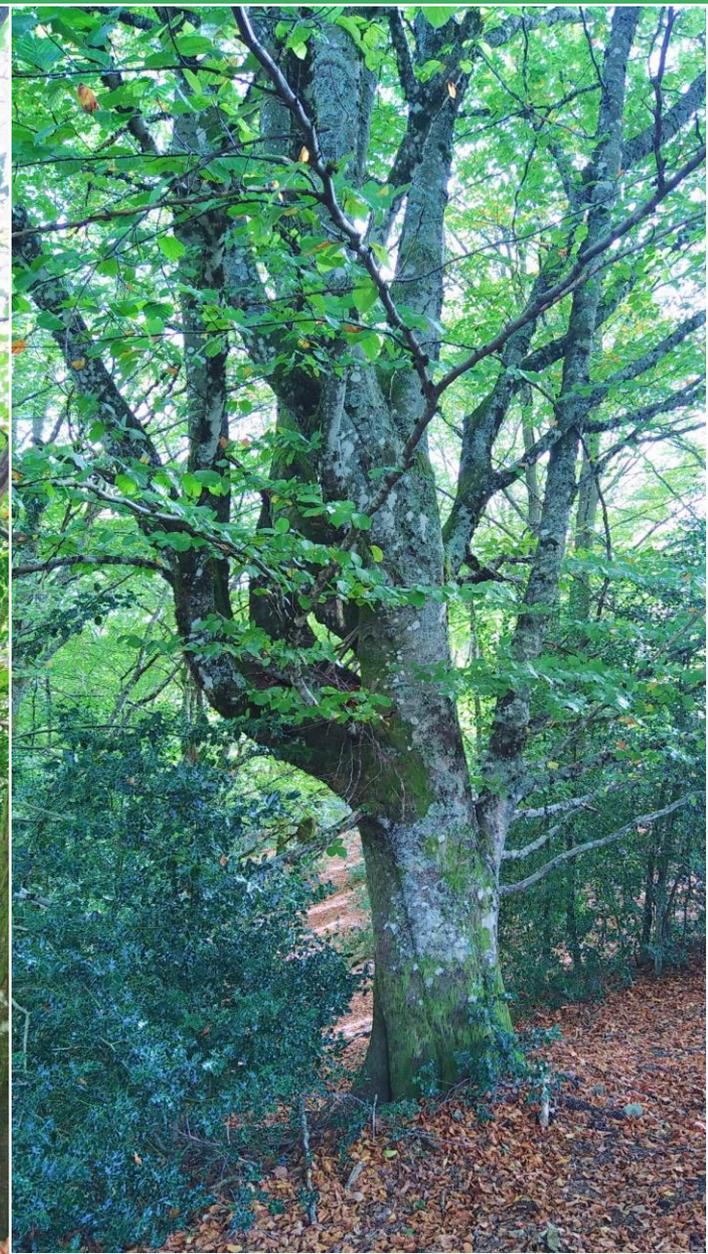


Gestion en faveur des habitats et des espèces

Contrat Natura 2000 Forestier « îlot de sénescence »



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024

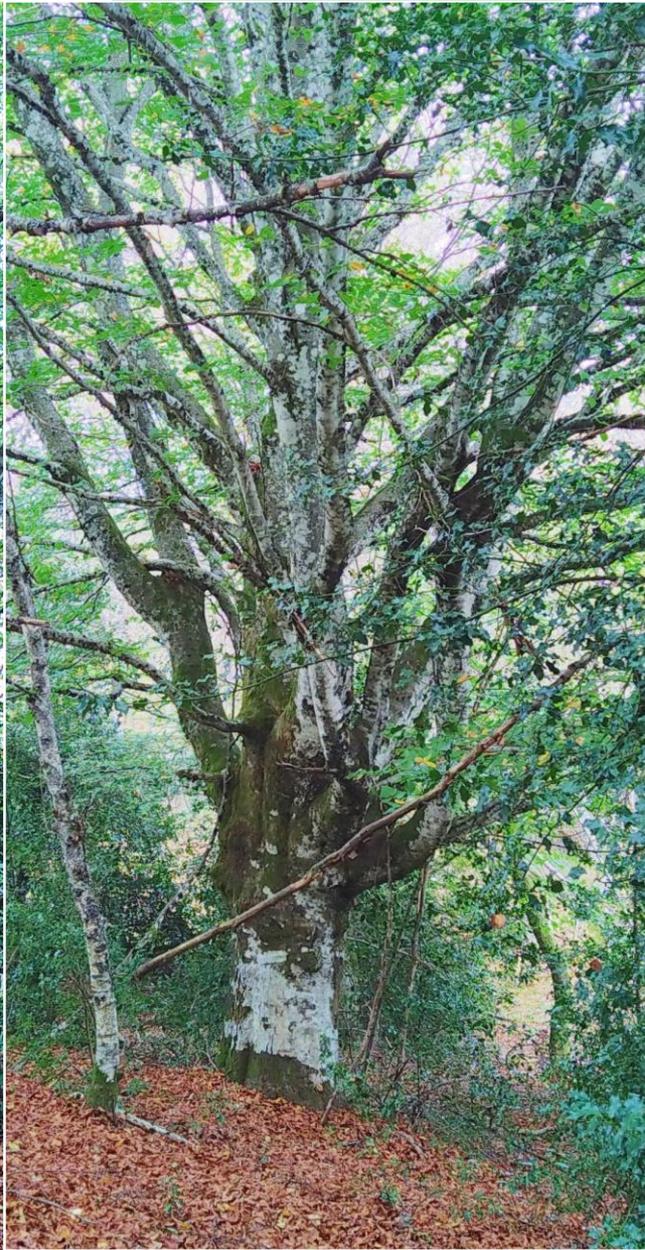


Gestion en faveur des habitats et des espèces

Contrat Natura 2000 Forestier « îlot de sénescence »



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024



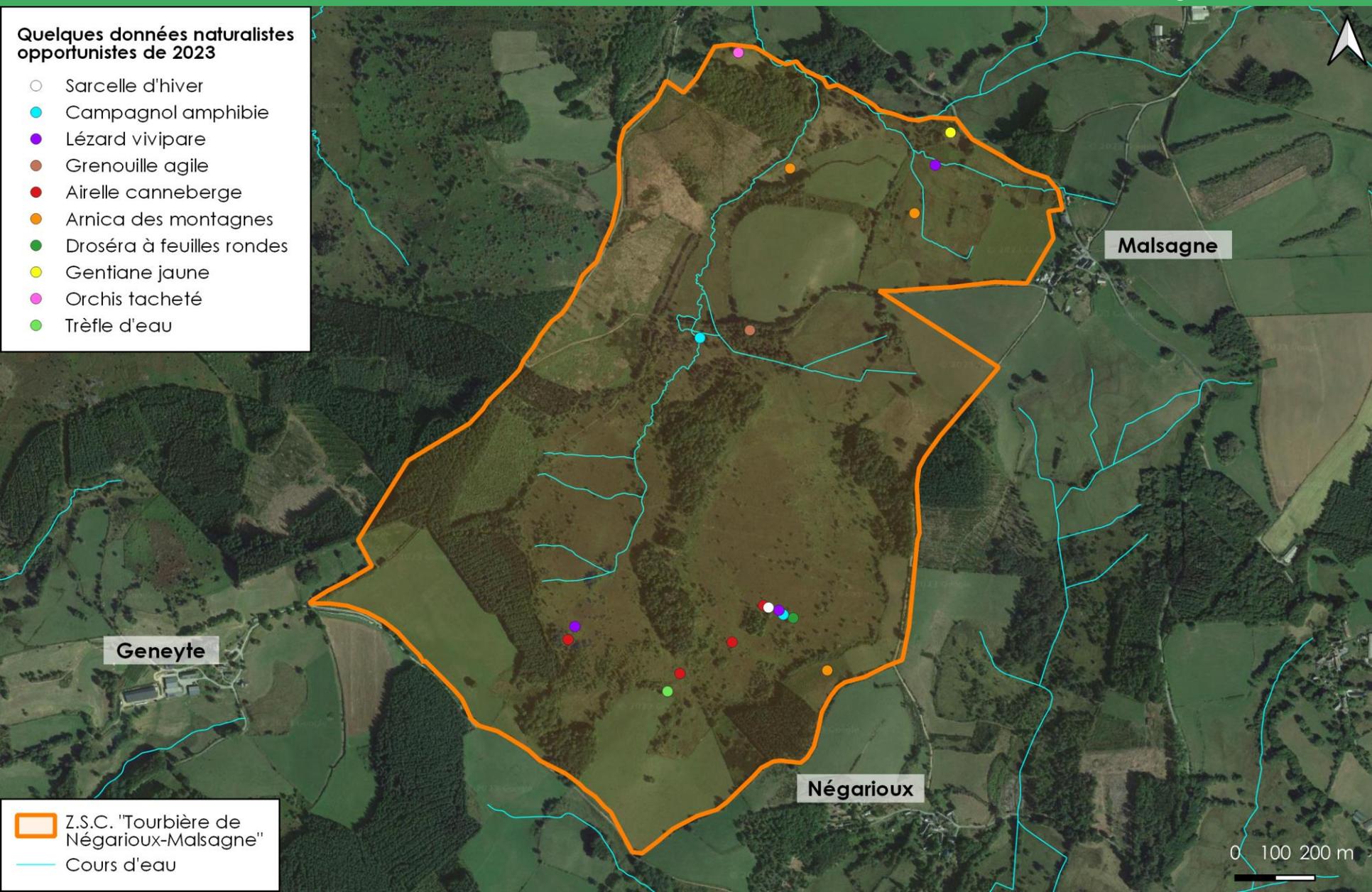
Suivis des habitats et des espèces



COPIL FR7401104 – Bugeat, le 06/02/2024

Quelques données naturalistes opportunistes de 2023

- Sarcelle d'hiver
- Campagnol amphibie
- Lézard vivipare
- Grenouille agile
- Airelle canneberge
- Arnica des montagnes
- Droséra à feuilles rondes
- Gentiane jaune
- Orchis tacheté
- Trèfle d'eau



Malsagne

Geneyte

Négarioux

0 100 200 m

- Z.S.C. "Tourbière de Négarioux-Malsagne"
- Cours d'eau

- Un article de la nouvelle lettre de liaison concerne la Z.S.C. de la « Tourbière de Négarioux-Malsagne » (page 4)



➤ **8** **9** **10** *Une campagne d'inventaires conduite par le CBNMC a permis de retrouver la **Bruchie des Vosges**, petite espèce de mousse, sur trois sites Natura 2000 : « haute vallée de la Vienne », « vallée de la Gioune » et « tourbière de Négarioux-Malsagne ».*

Bruchie des Vosges

Cette petite mousse des zones humides est une espèce pionnière qui apprécie les sols riches en matière organique et perturbés avec une faible couverture végétale. On la retrouve notamment là où les animaux ont piétiné et mis la tourbe à nu.

► Animation estivale :

Date	Animation	Public	Nombre total de participants
27/07/2023	• 1 balade découverte du site	Tout public	• 14

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



Balade découverte
**LA TOURBIÈRE
DE NÉGARIOUX-
MALSAGNE**

Jeudi 27 juillet
à 9h30, le lieu de rdy sera communiqué
à l'inscription
à **PEYRELEVADE**

Au travers d'une balade au cœur de la
« tourbière de Négarioux-Malsagne »,
venez découvrir ce site Natura 2000
et discuter des espèces animales et
végétales qui le peuplent.



Animation par le PNR. Durée : 3h. Balade d'environ 4km ! Enfilez les chaussures de rando.
Gratuit. Renseignements & réservations obligatoires au 06 31 74 84 59.

Une autre vie s'invente ici
www.pnr-millevalches.fr



► Chantier bénévole :

Date	Animation	Public	Nombre total de participants
03/02/2024	• 1 chantier de restauration de tourbière	Tout public	• 9

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN
Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

20 ans

Journée mondiale des zones humides

Chantier bénévole
RESTAURATION D'UNE TOURBIÈRE

Samedi 3 février
de 10h à 16h,
Tourbière de Négarioux-Malsagne
à **PEYRELEVADE**
(lieu de rendez-vous donné à l'inscription)

Dans une ambiance conviviale, venez rejoindre l'équipe de volontaires qui participera à la restauration d'une tourbière.

Au programme : coupe de jeunes individus de petits ligreaux (bouleaux, saules, pins...). Toute main d'œuvre sera la bienvenue !

Ce chantier sera aussi l'occasion d'aller découvrir la faune et la flore associées aux tourbières grâce aux animateurs - le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine et le PNR Millevaches.

Gratuit - Tout public. Prévoir un pique-nique.
Renseignements & réservation au 06 31 74 84 59. Réservation obligatoire !

Une autre vie s'invente ici
www.pnr-millevaches.fr



Coupe de petits ligneux



Pique-nique bien mérité



Visite de la tourbière



Dépose d'une forme de busard Saint-Martin femelle

Communication et sensibilisation

Site internet



COPIL FR7401107 – Treignac, le 06/02/2024

- Site internet : <https://negarioux-malsagne.n2000.fr/>
(passage à une nouvelle interface de gestion du site – uniformisation nationale des sites web de sites N2000 – OFB)

Rechercher :

[Découvrir le site](#) [L'animation du site](#) [S'impliquer dans la gestion](#)

Natura 2000 Tourbière de Négarioux-Malsagne

Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Dernières actualités

COPIL
01/12/2022
Diaporama du dernier COPIL disponible en ligne

Animation grand public
04/08/2022
Venez découvrir la tourbière de Négarioux-Malsagne !

Lettre de liaison 2022
01/06/2022
Tourb'info n°10 est arrivée !

COPIL
06/01/2022
Compte-rendu et diaporama du COPIL disponible en ligne

Retrouvez toutes nos actualités

Contact

Animatrice du site

Solène NOZAY
Parc naturel régional de Millevaches en Limousin
s.nozay@pnr-millevaches.fr
06.31.74.84.59

Bienvenue sur le site Natura 2000 de la Tourbière de Négarioux-Malsagne !

Bienvenue sur le site internet dédié à la Tourbière de Négarioux-Malsagne, à sa faune, sa flore et aux acteurs intervenant dans la gestion de ce site Natura 2000.

Vous pourrez y découvrir le patrimoine naturel, les enjeux et les actions qui y sont réalisées.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est la structure qui est chargée de la mise en oeuvre du DOCOB de ce site, pour le compte de l'Etat.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter Solène NOZAY, l'animatrice du site :
s.nozay@pnr-millevaches.fr
Tel. (ligne directe) : 06.31.74.84.59
Tel. (standard) : 05.55.96.97.00

Bonne visite !

NATURA 2000 UNION EUROPÉENNE République Française Région Nouvelle-Aquitaine Parc naturel régional de Millevaches en Limousin

Version antérieure

Natura 2000
Tourbière de Négarioux-Malsagne

Rechercher [webmaster](#)

[Découvrir le site](#) [L'animation du site](#) [S'impliquer dans la gestion](#)

Partez à la découverte des trésors du site de la
tourbière de Négarioux-Malsagne

Bienvenue sur le site Natura 2000 de la tourbière de Négarioux-Malsagne

Venez découvrir ce merveilleux site !

Une interrogation concernant la politique Natura 2000 ? le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne ?

N'hésitez pas à prendre contact avec notre équipe !

[Contact](#)

Les dernières actualités

18/12/2023
Un nouveau format pour le bulletin d'information !
Découvrez la nouvelle version de la lettre de liaison Natura 2000 !

01/12/2022
COPIL du 01/12/2022
Diaporama du COPIL disponible en ligne

01/12/2022
COPIL du 01/12/2022
Diaporama du COPIL disponible en ligne

Nouvelle version

► 12/01/2023 : Journée d'échanges techniques sur la thématique du défrichement

- Agents du CEN NA et du PNRML
- Aspects techniques, administratifs, réglementaires
- Visite de parcelles du CEN NA défrichées au sein de la ZSC



► 04/04/2023 : Journée d'échanges techniques (en visioconférence) sur les réseaux écologiques (Trames : verte, bleue, noire, turquoise, brune...)

- Organisée par l'Office français de la biodiversité, Patrinat et le Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, dans le cadre du centre de ressources Trame verte et bleue

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Bilan triennal d'animation 2021-2024 Perspectives d'animation à venir

Site Natura 2000 FR7401104
Z.S.C. « Tourbière de Négarioux-Malsagne »



Une autre vie s'invente ici

Gestion en faveur des habitats et des espèces



COPIL FR7401107 – Bugeat, le 06/02/2024

Outils	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Perspectives 2024-2025
MAEC	2 dossiers : 81 ha (27 ha en MAB, 54 ha en HE02)	Instruction en cours – Reconduction des 2 dossiers de 2021 ?	2 dossiers déposés : 68 ha (21 ha en MHU2, 47 ha en PRA3)	Suivi des dossiers déposés en 2023
CNF	« îlot de sénescence » (2021-2051) : <ul style="list-style-type: none"> • 3,20 ha • 67 arbres (Hêtres, chênes...) • 12 898,20 € 			« îlot de sénescence » (2024-2054) ? <ul style="list-style-type: none"> • 1,6 ha • Hêtres, Chênes • +/- 7 000 €

Incidences et prévention des dommages aux habitats et aux espèces



COPIL FR7401107 – Bugeat, le 06/02/2024

Thématiques	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Perspectives 2024-2025
Documents de gestion forestière	<ul style="list-style-type: none">1 dossier (avenant d'un Plan Simple de Gestion)	<ul style="list-style-type: none">1 dossier (Règlement Type de Gestion)		

2021-2022	2022-2023	2023-2024	Perspectives 2024-2025
<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de la Bruchie des Vosges (23/07/2021) : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de présence de l'espèce au niveau de la donnée historique • Recherche de nids collectifs de chenilles du Damier de la Succise (28/09/2021) : <ul style="list-style-type: none"> - Nombreuses stations de Succises des prés mais pas de nids contactés 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de la Bruchie des Vosges avec un bryologue du CBNMC (12/07/2022) : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de présence de l'espèce au niveau de la donnée historique - 2 stations de Bruchie ont toutefois été trouvées plus au Sud 	<ul style="list-style-type: none"> • Appel à Projet concernant les EIC des milieux aquatiques lotiques : <ul style="list-style-type: none"> - 1 sonde thermique posée sur le ruisseau de Saint-Fourchat à Saint-Fourchat 	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche de Damier de la succise (sur zones favorables découvertes lors de la campagne MAEC) • Inventaires multi-espèces autour des gouilles du CEN • Survol en drone du site • Appel à Projet concernant les EIC des milieux aquatiques lotiques : <ul style="list-style-type: none"> - 1 pêche électrique - ADNe Poissons/Écrevisses à pattes blanches

Thématiques	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Perspectives 2024-2025
Animation	<ul style="list-style-type: none"> 1 jeu de piste (public familial) 1 balade découverte (étudiants) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 balade découverte (tout public) 1 intervention sur site auprès d'étudiants 	<ul style="list-style-type: none"> 1 balade découverte (tout public) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 à 2 animations à prévoir
Chantier bénévole			<ul style="list-style-type: none"> 1 chantier de restauration de tourbière 	
Bulletin d'information	<ul style="list-style-type: none"> 1 bulletin diffusé sur la commune de Peyrelevade 	<ul style="list-style-type: none"> 1 bulletin diffusé sur la commune de Peyrelevade 	<ul style="list-style-type: none"> 1 bulletin diffusé sur toutes les communes du PNRML (multi-sites, nouveau format) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 bulletin diffusé sur toutes les communes du PNRML (multi-sites, nouveau format)
Site internet	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation et nouveau format 	<ul style="list-style-type: none"> Actualisation et simplification du contenu du nouveau format de site internet pour le rendre plus attractif, facile et agréable à consulter
Autres		<ul style="list-style-type: none"> 1 article de presse suite à l'intervention auprès des étudiants 		<ul style="list-style-type: none"> Réfléchir au devenir du sentier d'interprétation ? Mettre des panneaux N2000 sur 2-3 points d'accès principaux au site

Réseau d'acteurs et formation Pilotage de l'animation du site



COPIL FR7401107 – Bugeat, le 06/02/2024

2021-2022	2022-2023	2023-2024	Perspectives 2024-2025
<ul style="list-style-type: none"> Formation internet « Trame verte et bleue » Formation « SIN2 » Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) 	<ul style="list-style-type: none"> Journée de formation et d'échange sur « les chiroptères et la forêt » Webinaire « Journée des animateurs Natura 2000 Nouvelle-Aquitaine » 	<ul style="list-style-type: none"> Journée d'échanges techniques (en visioconférence) sur les réseaux écologiques (Trames : verte, bleue, noire, turquoise, brune...) 	<ul style="list-style-type: none"> Formation professionnelle de 2 jours sur l'identification des Sphaignes et sur les pratiques de gestion en milieux tourbeux (CBNMC)
<ul style="list-style-type: none"> 1 COPIL : 06/01/2022 	<ul style="list-style-type: none"> 1 COPIL : 01/12/2022 	<ul style="list-style-type: none"> 1 COPIL : 06/02/2024 	<ul style="list-style-type: none"> 1 COPIL : fin 2024-début 2025
			<ul style="list-style-type: none"> Lancement de la révision du DOCOB

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin



*En vous remerciant
vivement de votre
attention !*



Une autre vie s'invente ici

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturau Regionau de Miuvachas en Lemosin



Comité de pilotage (COPIL)

Compte-rendu de réunion

**COPIL du 06/02/2024
à Bugeat**



Une autre vie s'invente ici

SOMMAIRE

I. PRÉAMBULE – DÉBUT DE SÉANCE – ORDRE DU JOUR	1
II. ACTIONS MULTI-SITES	2
A. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)	2
B. Appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »	5
C. Bulletin d'information multi-sites	7
D. Révision des Documents d'objectifs (DOCOB)	7
E. Travaux et contributions du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC)	8
III. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES DES MONÉDIÈRES » (Z.S.C. FR7401107)	10
A. Personnes présentes/excusées	10
B. Bilan d'animation 2023-2024	11
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	13
D. Relevé de décisions	13
IV. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « LANDES ET ZONES HUMIDES DE LA HAUTE VÈZÈRE » (Z.S.C. FR7401105)	14
A. Personnes présentes/excusées	14
B. Bilan d'animation 2023-2024	15
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	17
D. Questions/discussions suite à la présentation	17
E. Relevé de décisions	18
V. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « GORGES DE LA VÈZÈRE AUTOUR DE TREIGNAC » (Z.S.C. FR7401109)	19
A. Personnes présentes/excusées	19
B. Bilan d'animation triennal 2021-2024	19
C. Questions/discussions diverses suite à la présentation et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	22
D. Relevé de décisions	23
VI. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « HAUTE VALLÉE DE LA VIENNE » (Z.S.C. FR7401148)	24
A. Personnes présentes/excusées	24
B. Bilan d'animation 2023-2024	25
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	27
D. Questions/discussions diverses suite à la présentation	27
E. Relevé de décisions	29

VII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DES « TOURBIÈRES ET FONDS TOURBEUX DE BONNEFOND ET PÉRET-BEL-AIR » (Z.S.C. FR7401123)	30
A. Personnes présentes/excusées.....	30
B. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	31
C. Questions/discussions diverses suite à la présentation	33
A. Relevé de décisions.....	34
VIII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE » (Z.S.C. FR7401104)	35
A. Personnes présentes/excusées.....	35
B. Bilan d'animation 2023-2024	36
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	37
D. Questions/discussions diverses suite à la présentation	37
A. Relevé de décisions.....	38
IX. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « FORÊT DE LA CUBESSE » (Z.S.C. FR7401110)	39
A. Personnes présentes/excusées.....	39
B. Bilan d'animation 2023-2024	39
C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir	41
D. Questions/discussions diverses suite à la présentation	41
E. Relevé de décisions.....	41
X. TEMPS D'ÉCHANGES ET DISCUSSIONS D'ORDRE GÉNÉRAL SUITE AUX DIFFÉRENTES PRÉSENTATIONS	43

I. PRÉAMBULE – DÉBUT DE SÉANCE – ORDRE DU JOUR

Mme Hornebeck (Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin – SMAG du PNRML ; Présidente des COPIIL du jour) introduit la séance et remercie l'ensemble des participants de leur présence.

M. Cavitte (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine) remercie à son tour les personnes présentes ainsi que la commune de Bugeat et le Centre sportif d'accueillir cette réunion.

Un tour de table est effectué.

Mme Tessier (Technicienne à la Région Nouvelle-Aquitaine au Service Natura 2000) effectue ensuite un petit rappel sur le transfert de compétences et la nouvelle politique de répartition État-Région des missions relatives à la politique Natura 2000 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2023.

Un transfert partiel de la compétence

Loi 3DS de février 2022

Comité Etat/Régions 10/2019



Légende :

■ Compétence État ■ Compétence Région Nouvelle-Aquitaine

M. Cavitte et Mme Tessier précisent que pour garder un certain niveau de proximité, il existe pour le territoire Limousin deux sous-services liés à Natura 2000 basés à Limoges : un service de gestion de sites (suivi d'animation) et un autre service qui gère les instructions FEADER.

II. ACTIONS MULTI-SITES

A. Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)

Milène Crestey, coordinatrice des PAECs portés par le PNRML, présente à l'assemblée le bilan de la contractualisation MAEC au sein des sites Natura 2000 du territoire.

Cf. diaporama intitulé « [01_COPIL_2023-2024_Diapo_MAEC](#) »

↳ Commentaires/discussions :

M. Cavitte demande comment se passe les relations avec le monde agricole et si les MAEC sont bien accueillies.

Milène, explique que d'une part, les animateurs ont toujours bien expliqué au préalable le contexte de restriction budgétaire ; toutefois, pour les 36 exploitations qui ont vu leurs demandes déboutées cela reste très complexe car il y a une réelle incompréhension. Malgré tout, globalement, cela se passe bien, y compris lorsque les animateurs vont sur le terrain afin d'établir les plans de gestion. Milène souligne que cette phase est d'ailleurs intéressante car elle permet vraiment une discussion avec les exploitants sur leurs parcelles et sur les enjeux environnementaux qui y sont présents. Il est alors possible de regarder directement ces éléments avec eux et d'avoir un échange et un apport mutuel d'informations. Cela permet également parfois de les aiguiller vers des dispositifs complémentaires qui permettent de financer des équipements tels que par exemple des dispositifs d'abreuvement, sur la mise en protection des berges, etc. Le bilan est donc très enrichissant.

M. Cavitte précise qu'il demandait cela car le Conseil Régional a actuellement des relations relativement assez tendues avec le monde agricole du fait qu'ils ont récupéré les aides à l'investissement en totalité tandis que l'État garde les aides surfaciques. Les agriculteurs reprochent à la Région Nouvelle-Aquitaine de trop conditionner les aides par rapport à d'autres régions voisines.

Guillaume Rodier (responsable de l'équipe technique du PNRML) rappelle que les enveloppes demandées par le Parc n'ont pas été validées dans leur intégralité (au contraire, pour le territoire concerné, elles ont été divisées par 7 pour le PAEC en faveur du pastoralisme et par 2,5 pour le PAEC en faveur de la Biodiversité). Un autre élément est à considérer, c'est que la tarification à l'hectare a augmenté pour une enveloppe moindre donc *in fine* il y a moins de bénéficiaires. Et, il est rajouté par-dessus, une grille de priorisation qui n'est autre que de discriminer les exploitations sur un territoire, il y a alors forcément des personnes qui sont déçues, notamment car elles n'ont pas pu renouveler les contractualisations de la programmation précédente.

Comme M. Cavitte ne s'occupe pas de ce type de dossiers à la Région, il s'interroge sur les raisons de telles baisses d'enveloppes budgétaires.

Milène lui explique que c'est parce qu'il y a eu un maintien de l'enveloppe à l'échelle régionale, mais pour couvrir plus de territoires, voire même des territoires plus grands, comme les deux PAEC portés par le Parc. Et qu'en plus de cela, comme le précisait Guillaume, les montants à l'hectare ont été revalorisés pour certaines mesures. Du coup, on se retrouve à devoir engager moins d'hectares.

M. Cavitte souhaite savoir qui a décidé de revaloriser les montants des mesures. Ce à quoi Milène répond que, dans le cadre du PSN, les cahiers des charges sont établis à l'échelle nationale par le Ministère. Et ensuite, les DRAAF ont une marge de manœuvre sur certains critères ajustables en fonction du contexte régional. Mais le grand cadre, et notamment le montant à l'hectare, est décidé par l'État.

À ce titre, Guillaume précise qu'il existe sur le territoire d'autre PAEC, notamment celui porté par les chambres d'agriculture. Ainsi, chaque exploitation peut cibler les MAEC qui lui convient le mieux.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Milène rajoute que le contexte reste compliqué. Et notamment du fait de la rigidité du dispositif et des calendriers qui sont imposés ; avec des exploitations qui sont tenues de respecter un cahier des charges, alors même qu'elles ne savent pas encore si elles pourront être bénéficiaires ou pas. Et qui doivent parfois attendre un an en respectant ce cahier des charges, pour au final se voir débouter. À noter qu'il y a actuellement peu de visibilité, notamment pour la campagne 2024 car on ne connaît pas encore le montant de l'enveloppe réservataire. Ce manque d'informations rend difficile le pilotage. Pour finir, elle précise que les mesures 2023 n'ont toujours pas été instruites et que par conséquent les paiements ne sont pas pour tout de suite malgré les revendications agricoles actuelles. Pour les exploitations, ça reste donc très compliqué.

Il est demandé par quelqu'un de l'assemblée ce que pèse ces aides au niveau d'une exploitation. Milène répond que cela dépend déjà du statut de l'exploitation (individuelle ou en GAEC). Olivier Villa précise qu'on est sur environ 100€/an/ha engagé sur 5 ans. Et qu'une exploitation engage en moyenne entre 20 et 40 ha (plus pour les GAEC). On est donc généralement entre 4000 et 12 000€/an.

M. Cavitte demande qui est le financeur de ce programme. Milène lui explique qu'en ce qui concerne les enveloppes réservataires distribuées aux agriculteurs, c'est l'État et l'Europe. Et pour ce qui concerne l'animation du dispositif, c'est la Région via le FEADER. Il existe donc 2 appels à projet (un pour les MAEC versées aux agriculteurs, un autre pour la coordination/animation du dispositif)

M. Cavitte souhaite savoir s'il y a des problèmes avec la Région concernant l'animation des PAEC. Milène lui répond que pour 2024, on a eu une baisse importante des montants attribués à l'animation. En effet, en 2023 le temps de travail des agents du PNR était financé à 100% ; en 2024, il ne l'est plus qu'à hauteur de +/- 43%. À noter que cette baisse ne concerne pas uniquement le PNR, elle concerne également tous les PAEC de la Région.

Milène estime qu'il est important de rajouter que :

- Les hectares engagés sont essentiellement dans les zones Natura 2000 : Pour les 2 PAEC, les Z.S.C. pèsent à peu près 40% des surfaces totales engagées à l'échelle du PNR, et c'est 70% pour la Z.P.S. Donc, même s'il y a eu une extension du périmètre, malgré tout, par le jeu des priorisations et le fait que les enveloppes étaient réduites, les zones Natura 2000 ont quand même été bien servies. Essentiellement, sur les mesures « milieux humides » et « pâturage ».

- Il y a eu peu d'engouement pour les mesures qui visent les espèces sensibles, car les cahiers des charges - essentiellement axés sur le retard de fauche ou de la mise en défens - sont jugés trop contraignant par les agriculteurs. Au final, très peu ont été contractualisées.

Il est demandé si toute l'enveloppe a été utilisée. Milène re-précise qu'effectivement puisqu'elle était nettement insuffisante au vu des besoins. Pour contrebalancer un peu cela, il y a eu un peu de transferts d'enveloppes entre enjeux (eau, biodiversité, pâturage, bien-être animal...), mais aussi depuis des territoires qui avaient sous-consommé la leur vers d'autres pour qui les sollicitations n'étaient pas entièrement satisfaites.

Olivier rajoute que beaucoup d'éleveurs sur le Plateau de Millevaches sont habitués à ces mesures puisque cela fait depuis les années 1995-2000 (CAD, CTE, MAET...). Donc, on est face à des personnes qui ne sont pas effrayées par les cahiers des charges, tant que ceux-ci restent faciles à mettre en œuvre comme la mesure PRA3 ; de même, pour les mesures MHU qui concernent les zones humides. Par contre, ce qui est constaté, c'est que la pression de contrôle est quand même très forte, notamment avec les outils satellitaires actuels. En effet, désormais, les photos aériennes sont mises à jour régulièrement avec une automatisation de la description de la végétation au sol. À savoir que c'est à partir de ça que l'administration va déterminer le type de végétation présent au sol et donc faire varier le montant de la prime. Si, en tant qu'agriculteur, vous n'êtes pas d'accord, alors vous téléchargez la prime, vous allez sur le terrain, vous faites une photo géoréférencée et vous l'envoyez à la PAC. Il est alors facile de comprendre que le monde agricole ressent une pression assez importante.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Ce qui est intéressant, c'est que lors de cette campagne les fermes et les parcelles engagées ont toutes été visitées une par une. Donc de nombreux agriculteurs comptent sur nous pour caler l'enregistrement des pratiques. Tandis que pour d'autres, cela ne pose pas de problème car ils sont à l'aise avec ces outils-là.

Milène estime qu'il est un peu dommage que les zones natura 2000 aient légèrement perdu en surface par rapport à l'ancienne programmation. Mais en agrandissant les périmètres des PAEC, il y avait vraiment une volonté du PNR de soutenir plus largement le pastoralisme et la biodiversité à l'échelle de son territoire global. Malheureusement, cette ambition a été freinée du fait de l'enveloppe réduite. À savoir qu'au niveau de la priorisation des dossiers, ceux qui étaient un peu plus en marge du cœur du plateau, et donc en marge des zones à enjeux environnementaux très forts, avaient moins de points. En conséquence de quoi, il y a eu plus de frustration qu'autre chose auprès de ceux qu'on cherchait à toucher nouvellement.

Une personne de l'assemblée demande s'il existe des agriculteurs qui respectent tous les critères mais qui ne demandent rien ? Milène explique qu'effectivement certains agriculteurs préfèrent clairement - s'ils le peuvent d'un point de vue économique - se passer des aides pour se faciliter la vie. Ce n'est pas toujours de plein gré qu'ils viennent chercher ces dispositifs-là. En effet, bien qu'il y ait un partenariat territorial d'accompagnement pour ceux qui ont envie de s'inscrire dans ces démarches, cela reste tout de même assez lourd. Il faut vouloir s'y engager. Olivier Villa précise que ramené à la population agricole, il n'a pas le chiffre exact, mais que l'on doit être aux alentours de 1 agriculteur sur 3 ou 4 qui entreprenne la demande. Ce à quoi il est demandé si c'est dû à la lourdeur des dossiers ou parce qu'ils sont persuadés qu'ils n'auront pas les aides sollicitées ? Milène et Olivier répondent que c'est parce qu'ils ne connaissent pas forcément bien ces mesures.

M. Beaudesson intervient pour dire que les MAEC sont tout à fait liées à la philosophie de Natura 2000, et que cela est très bien. En tant que forestier, il regrette toutefois qu'il n'y ait pas de la même façon des mesures sylvo-environnementales. Et que si cela existait, à l'instar des agriculteurs, on aurait des exploitants sylvicoles qui pourraient continuer à exploiter leur bien, tout en prenant en compte Natura 2000. Il pourrait alors produire différemment car l'éventuelle perte financière se retrouverait dans la subvention.

Pour finir, Milène rappelle que ce sont des aides importantes pour le maintien et le développement de l'activité pastorale sur notre territoire, notamment puisqu'elles permettent aussi aux groupements pastoraux d'employer des bergers.

M. Cavitte demande si le Parc fait des suivis au niveau des agriculteurs qui ont eu des aides à un moment donné et qui par la suite ont cessé de les avoir ? Est-ce qu'ils reviennent à une exploitation « classique » ou est-ce qu'ils gardent des bonnes pratiques ? Milène précise que l'on n'a pas encore eu ces cas de figure puisque, jusqu'à présent, tout ceux qui les demandaient y avaient accès. Le seul retour que l'on ait actuellement concerne les parcelles où il y avait déjà de la MAEC contractualisée depuis 5, voire 7 ans, et que suite à la campagne terrain de 2023, il a été observé de bons résultats des caractéristiques environnementales sur ces parcelles contractualisées, ainsi qu'en termes d'approche avec les exploitants.

À noter que certains aléas rendent le contexte agricole complexe pour les agriculteurs car ils doivent, dans leur stratégie, prendre en compte la préservation de l'environnement tout en faisant face à l'augmentation des énergies fossiles et des charges d'exploitation, ainsi qu'aux contraintes à la fois climatique et économique. Ces éléments peuvent malheureusement amener à des retours en arrière sur certaines pratiques agricoles.

Olivier explique que cela se voit d'ailleurs déjà avec le label « agriculture biologique » où l'on a des éleveurs qui arrêtent en raison du coût des aliments et de l'arrêt des aides au maintien. Ce qui pose la question de ces sommes très conséquentes qui ont été dépensées depuis 10-15 ans, voire plus, et qui tombent désormais à l'eau.

B. Appel à projet « Études et suivis scientifiques Natura 2000 »

1. 2022 – étude multi-sites visant les chiroptères

En 2022, Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (PNRML) a répondu à un appel à projet (AAP) lancé par la DREAL visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC – EIC) de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le projet déposé par le PNRML est le suivant : « **Inventaires chiroptérologiques visant à améliorer les connaissances sur 6 Z.S.C. dont le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assure le portage** ».

Par le biais d'un diaporama (Cf. document joint intitulé « [02_COPIL_2023-2024_Diapo_Actions MultiSites](#) »), Solène Nozay (PNRML) présente aux participants les résultats de cette étude qui s'est déroulée de mai 2022 à mai 2023 .

Solène ré-explique brièvement le montage du projet (constat de données insatisfaisantes sur de nombreux sites Natura 2000) et la méthodologie retenue (28 points d'écoute acoustique active et passive répartis sur plusieurs Z.S.C. du territoire et renouvelés sur 3 saisons (printemps, été, automne)).

Solène finit par préciser que les résultats ont été réceptionnés en mai 2023 (rapport d'étude, photos et tableaux de synthèse) et qu'elle a mis dans le diaporama les liens internet qui permettent de consulter en ligne le rapport d'étude complet et sa synthèse.

2. 2023 – étude multi-sites visant les espèces d'intérêt communautaire des milieux aquatiques lotiques

En 2023, l'AAP visant l'amélioration des connaissances naturalistes sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaire (HIC – EIC) de la région Nouvelle-Aquitaine a été reconduit.

Solène rappelle que lors des COPILs de décembre 2022, le PNRML avait exprimé son souhait de déposer une nouvelle proposition d'étude multi-sites, notamment pour améliorer les connaissances des EIC de milieux aquatiques lotiques sur les sites où les données étaient jugées insatisfaisantes pour ces taxons animaux. Cette proposition avait d'ailleurs été entérinée par les membres des divers COPILs.

Pour des raisons administratives (délai de réponse, budgétisation...), c'est finalement la Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Corrèze (FDAAPPMA19) qui a constitué et déposé la candidature de cette étude. Toutefois, les agents du Parc ont étroitement collaboré à l'élaboration de la proposition transmise à la Région (recueil et analyse des données existantes, aide à la constitution d'un plan d'échantillonnage cohérent, relecture du dossier, rédaction d'une lettre de soutien, etc.).

Ce projet d'« Acquisition de connaissances sur les peuplements aquatiques (poissons, écrevisses et mollusques) et de données thermiques sur les cours d'eau situés dans l'emprise de seize sites Natura 2000 de Corrèze, Haute-Vienne et Creuse pour la période 2023-2025 » a été validé en mars 2023 par la commission d'analyse des candidatures.

Le diaporama présenté par Solène précise que cette étude prévue entre 2023 et 2025 met à l'œuvre la coordination entre 11 structures liées à la gestion des sites Natura 2000 (cf. document joint intitulé « [02_COPIL_2023-2024_Diapo_ActionsMultiSites](#) »).

Ce sont ainsi 45 stations réparties sur 16 sites Natura 2000 sur 3 départements (19, 23, 87) qui feront l'objet de prospections spécifiques sur les plus importantes communautés aquatiques (poissons, écrevisse à pattes blanches et mollusques). Sur les 16 sites Natura 2000 visés par cette étude, 8 sont sur le territoire du PNRML.

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

Solène présente un tableau récapitulatif de toutes les actions prévues dans le cadre de ce projet (à noter que certaines ont déjà été réalisées en 2023 : quelques pêches électriques et pose de sondes thermiques).

→ Commentaires/discussions :

M. Cavitte demande si lors des pêches électriques effectuées, on recense des espèces invasives. Solène explique qu'aucun poisson exogène n'a été recensé, par contre, en terme d'individus et de biomasse, on a toutefois une forte espèce invasive qui est l'écrevisse 'signal'.

Guillaume précise que globalement on peut noter une évolution dans les populations piscicoles, à savoir qu'on retrouve de plus en plus d'espèces qui sont plus spécifiques de l'aval vers les sources car elles ont des préférendums thermiques plus élevés. Ce n'est pas forcément dû qu'au réchauffement climatique, c'est aussi en raison de la présence d'étangs, de la disparition de certaines ripisylves. Finalement, le dérèglement climatique vient conforter une situation qui n'est déjà pas forcément excellente. Pourtant, dans le cas présent on parle de cours d'eau qui, eux, sont excellents, mais dans un paysage beaucoup plus contrasté.

M. Cavitte se demande si la suppression de certaines infrastructures qui empêchent la migration des poissons n'induit pas la remontée et le développement d'espèces plus d'aval.

Solène répond que plusieurs facteurs peuvent effectivement influencer sur les cortèges d'espèces. Par exemple, dans le cas de figure de l'autre pêche électrique qui a eu lieu sur la Vienne à Rempnat, le cortège de poissons est complètement différent parce qu'à partir d'un certain moment, des espèces comme le Chabot ou la Lamproie de Planer ne sont plus présentes, notamment à partir d'Eymoutiers, alors que ce sont des espèces que l'on va bien retrouver plus en aval. Plusieurs raisons semblent expliquer cela : il y a des ouvrages qui jouent le rôle de barrière (barrage de Bussy, seuils...), il est aussi question de divers autres éléments de contexte environnemental (faille géologique, température, sédiments...).

Guillaume explique qu'il faut inverser la façon de réfléchir : ce n'est pas en supprimant des obstacles à l'écoulement et à la libre circulation de la faune et des sédiments qu'on permet à des espèces de l'aval de remonter dans l'amont. Ce n'est pas ce phénomène-là qui doit être regardé, puisque la répartition naturelle des espèces est extrêmement liée à la température dans le milieu aquatique. Et que lorsque l'on n'a pas de problèmes ou de perturbations thermiques tels que les plans d'eau ou encore, sur certains secteurs, des industries ou autres, bon nombre d'espèces ne peuvent pas vivre dans des eaux trop froides. Par exemple, un Chevesne ne viendra pas vivre vers les sources de la Vienne parce que la température y est trop fraîche pour lui. Par contre, si à un moment vous avez un plan d'eau, là on peut retrouver du chevesne qui parviendra à remonter et vivre et accomplir son cycle biologique parce que la température est différente du niveau thermique 'normal'. Après, on a des espèces qui comme l'écrevisse américaine, quand bien même vous avez un seuil ou un barrage, elle va les contourner par la voie terrestre.

Guillaume rajoute que toutes les espèces invasives n'ont pas forcément d'effets négatifs, ou en tout cas, visibles directement car c'est un peu plus complexe que ça. Par exemple, l'écrevisse signal est désormais la source d'alimentation principale de la loutre qui elle-même est une espèce protégée. Donc, du coup, dans ce cas-là il est difficile de bien mesurer finalement les effets négatifs par rapport aux effets positifs.

M. Fuentes demande quelles espèces sont visées par l'ADNe (ADN environnemental). Solène explique que dans ce projet ce procédé vise aussi bien la Moule perlière et l'Écrevisse à pattes blanches que la détermination des différentes espèces de poissons en complément des pêches électriques. La technique de l'ADNe vient notamment en soutien des inventaires plus classiques.

C. Bulletin d'information multi-sites

Solène explique que cette année une lettre de liaison commune à tous les sites Natura 2000 portés par le PNR a été éditée. Elle a été envoyée par voie postale à l'ensemble des foyers du Parc.

Elle rappelle qu'initialement, certains sites seulement bénéficiaient d'un bulletin d'information individuel et que celui-ci était distribué uniquement dans les foyers des communes concernées par le site Natura 2000 en question.

Cette nouvelle formule doit permettre de viser un public plus large et de communiquer plus largement sur la politique Natura 2000 et sur les actions menées par les animateurs.

D. Révision des Documents d'objectifs (DOCOB)

Lors de cette période d'animation, une analyse critique des Documents d'Objectifs (DOCOB) des 10 sites portés par le PNRML a été réalisée par Estelle Chéné en concertation avec les animateurs Natura 2000 de ces divers sites. L'objet de cette mission était de déterminer la nécessité ou non de lancer une révision des DOCOB de ces 10 sites, à travers l'étude de leur contenu.

Au travers du diaporama intitulé « **03_COPIL_2023-2024_Diapo_RévisionDOCOB** », Estelle présente son travail d'analyse aux membres des COPILs présents.

Entre autre, elle rappelle la différence entre actualisation et mise à jour :

- Actualisation = Série de modifications intervenant tout au long du travail d'animation, sans que cela ne remette en cause les objectifs de développement durable du site Natura 2000.
- Révision = Réécriture complète du Document d'Objectifs, avec une réécriture des objectifs.

Elle explique que bien qu'il n'y ait pas de date de péremption réelle pour les DOCOBs, il devient nécessaire d'engager une révision au bout de quinze à vingt ans.

Sachant que ceux dont le SMAG PNRML porte la responsabilité ont entre 14 et 21 ans, il faut envisager ce travail dans les années à venir.

La révision des DOCOBs permettra, entre autre, de tirer le bilan des réalisations et des difficultés rencontrées au cours de cette première génération d'animation. Un point sur l'état de conservation des habitats et des espèces pourra être réalisé à cette occasion.

L'option de la rédaction de DOCOBs multi-sites est possible. Cela rendrait plus cohérente l'animation entre les sites, faciliterait la gestion quotidienne pour les animateurs et donnerait plus de cohérence au travail d'animation dans son ensemble.

La révision permettra aussi l'ajout d'indicateurs d'états de pression, de réalisation, pour mieux évaluer le travail à différentes échelles de temps.

Pour réviser, il conviendra de commencer par une évaluation mais sans indicateurs, puisque ceux-ci n'avaient pas été intégrés dans les DOCOBs. Cette évaluation sera plus complète que celle disponible dans les bilans annuels ou triennaux. Les difficultés rencontrées seront listées et des solutions seront proposées. Puis on met à jour les diagnostics écologique et socio-économique pour ensuite mettre en place des objectifs et des actions cohérents.

Enfin, la rédaction finale pourra être lancée, avec la possibilité, pour cette nouvelle génération de DOCOBs, de privilégier un format numérique interactif.

Estelle explique que la durée nécessaire pour accomplir cette tâche est estimée à 2 ou 3 ans.

M. Beudesson objecte que la perspective d'une gestion multi-sites peut conduire à ne plus disposer que d'une structure porteuse, ce qui peut être négatif sur le terrain. Il conviendrait donc, pourquoi pas, de disposer d'un seul DOCOB multi-sites, mais tout en s'assurant de pouvoir travailler avec plusieurs structures porteuses.

Estelle explique que le concept de DOCOB multi-sites n'est pas totalement arrêté. Elle ajoute que le format des futurs DOCOBs devra permettre de faciliter les mises à jour car pour l'instant, les DOCOBs ont été peu actualisés faute de pouvoir aisément modifier leur structure formelle.

M. Beaudesson approuve la perspective de réaliser des économies d'échelle lors de la rédaction d'un document, mais il nuance en soulignant que sur 2 à 3 ans, le budget consacré à la rédaction peut être conséquent et entrer en concurrence avec le budget alloué à la mise en œuvre des actions de gestion. Il conviendrait de viser une réalisation la plus rapide possible, sans viser la production d'un document trop épais, dans le but d'utiliser au plus vite les crédits en faveur de l'environnement et non des structures porteuses.

Solène souligne qu'avec des DOCOBs rédigés il y a 14 à 21 ans, le ratio « temps de rédaction / temps d'animation » est équilibré. L'enjeu pour la suite est bien de pouvoir disposer de Documents d'Objectifs pouvant être mis à jour facilement. Il sera sans doute nécessaire de prendre le temps de bien réfléchir à ce nouveau format, quitte, peut-être, à perdre du temps aujourd'hui pour ensuite disposer de documents agréables et fonctionnels.

Olivier explique que le travail d'Estelle va permettre d'aligner le plan des DOCOBs pour ensuite travailler d'une manière homogène lorsqu'il s'agira de réécrire les 10 documents. Il est conscient que le SMAG PNRML ne sera peut-être pas l'unique animateur de ces sites dans les années qui viennent et que, par conséquent, il devra être possible d'extraire facilement les éléments propres à tel ou tel site depuis un éventuel document unique.

M. Beaudesson confirme qu'il est important de laisser la porte ouverte à d'autres structures de pouvoir porter et/ou animer les sites Natura 2000 et avise du risque de perte de motivation qui pourraient toucher les acteurs de la gestion des sites (agriculteurs, forestiers...) dans le cas où un document unique serait rédigé. Il suggère que des réunions par site soient organisées afin de co-construire le contenu des DOCOBs.

Olivier rappelle que le démarrage de la révision est conditionné à l'ouverture de crédits permettant de la financer, ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Cette étape passée, la méthodologie consistera à mettre en place des groupes de travail.

Guillaume Rodier souligne l'importance d'être efficaces. Aujourd'hui les DOCOBs ne permettent pas une bonne appropriation des diagnostics, enjeux et objectifs par le plus grand nombre. Il est donc nécessaire de mettre en œuvre une méthodologie de révision qui permettra de corriger cette situation.

Rémi Guisier (CBNMC) objecte que la perspective de rédiger un document unique en 2 ou 3 ans implique de ne pas prioriser les sites entre eux. Il demande si le SMAG a pensé aux organismes et structures qui seront appelés à contribuer au travail de révision. Il existe un risque de surcharge de travail pour ces partenaires.

Olivier répond que le SMAG a pleinement conscience de cette situation, notamment en ce qui concerne la période de réactualisation des cartographies d'habitats. Si le diagnostic a été bien complété par les inventaires spécifiques, notamment ceux financés par la DREAL, il est plus compliqué de recueillir au fil de l'eau des informations sur les habitats naturels. Pour ces derniers, les partenaires disposent plutôt d'instantanés, très coûteux à obtenir. Rémi Guisier précise qu'il existe des méthodes permettant de gagner du temps.

Le débat se conclut par une entente autour de la nécessité de retenir la méthode présentant le meilleur rapport (temps x prix)/qualité.

E. Travaux et contributions du Conservatoire Botanique National du Massif-Central (CBNMC)

Cf. diaporama intitulé « [04_COPIL_2023-2024_Diapo_CBNMC](#) »

1. Actions réalisées en 2023

Rémi Guisier, agent du CBNMC, explique que les Conservatoires Botaniques sont des établissements publics scientifiques dont la plupart ont le statut de Syndicat Mixte. Ils ont pour objet l'étude de la flore et des végétations.

Tous les 10 ans l'État délivre un agrément aux CBN pour conduire leurs études sur un territoire qui leur est propre et les missionne sur 5 grandes actions d'intérêt générale de Service public :

- L'amélioration des connaissances sur la flore, les habitats, les champignons et les mousses ;
- La conservation de ces éléments biologiques, par exemple en prélevant des graines d'espèces rares et/ou protégées ;
- L'appui technique auprès des collectivités territoriales et de l'État, ainsi que la mise en œuvre des politiques publiques, comprenant :
 - o La réponse aux demandes des animateurs Natura 2000 concernant la gestion et le suivi des habitats et des espèces du ou des sites qu'ils animent
 - o Les bilans stationnels, à savoir un focus sur certaines espèces de la Directive Habitats (p. ex. : Flûteau nageant, Bruchie des Vosges...).
 - o La cartographie et le suivi de l'état de conservation des habitats (p. ex. : mise en place de placettes de suivi floristique).

2. Perspectives d'actions à venir

Rémi présente les différents projets pour les périodes d'animation à venir, à savoir :

- Relecture de suivis initiés en 2020 et 2022 sur la Z.S.C. des « Landes et zones humides de la haute Vézère »
- Relecture dans le cadre du protocole régional de placettes de landes sèches et tourbières sur la Z.S.C. de la « Haute vallée de la Vienne »
- Recherche d'herbiers aquatiques sur les sites Natura 2000 du Plateau de Millevaches dans le cadre du programme d'amélioration des connaissances des végétations aquatiques (UE 3260, 3150, 3160)
- Temps d'accompagnement des animateurs N2000 sur les enjeux habitats/flore si des projets d'actualisation de DOCOB et/ou de cartographie se lancent

VIII. ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION DE LA « TOURBIÈRE DE NÉGARIOUX-MALSAGNE » (Z.S.C. FR7401104)

A. Personnes présentes/excuses

Membres du COPIL - Personnes/structures présentes :

- Conservatoire Botanique National du Massif-Central : Monsieur Rémi GUISIER & Madame Nathalie MAILLET
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Madame Sonia Guittonneau & Madame Aurélie FOUCOUT
- Corrèze Environnement : Madame DUBOIS-SALLON Catherine
- Direction Départementale des Territoires de la Corrèze : Madame Léane JAVALOYES & Madame Alexia BICCHIERAI
- Office Français de la Biodiversité : Monsieur Emmanuel FOURGEAUD
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Catherine HORNEBECK

Membres du COPIL - Personnes/structures excusées :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Françoise SERRE
- Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine : Monsieur Gérard MAGNAVAL
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine
- Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Vézère Auvézère
- Préfecture de la Corrèze
- Syndicat Mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour

Autres personnes/structures présentes :

- Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine : Madame Carole TESSIER, Technicienne gestion des sites Natura 2000, Direction de l'Environnement
- Corrèze Vol Libre : Monsieur Gilles STEUNOU
- Commune de Saint-Denis-des-Murs : Monsieur Guy TOUZET
- Office National des Forêts : Madame Manon MOREAU
- Préfecture de la Haute-Vienne : Monsieur Philippe LAYCURAS, Préfet délégué
- Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin : Madame Estelle CHÉNÉ, Madame Milène CRESTEY, Madame Solène NOZAY (animatrice du site Natura 2000), Monsieur Robin PETIT, Monsieur Guillaume RODIER, Monsieur Olivier VILLA.

B. Bilan d'animation 2023-2024

Pour rappel, la structure porteuse de ce site Natura 2000 est le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML).

L'animation du site est assurée en régie par un agent du SMAG PNRML. L'animatrice référente pour ce site est Solène Nozay.

Le bilan des différentes actions menées sur le site dans le cadre de Natura 2000 depuis le dernier COPIL est présenté aux participants par le biais d'un diaporama (une copie de celui-ci est jointe en annexe, « [10_COPIL_2023-2024_Diapo_NEG](#) »).

Le dernier COPIL de ce site date a eu lieu le 01/12/2022 à Treignac.

À noter que ce compte-rendu, plutôt que de reprendre en détail tous les éléments du diaporama, vise essentiellement à retranscrire les éléments clés et/ou les différents échanges qui ont eu lieu entre les membres du COPIL.

1. Gestion des habitats et des espèces

a) Campagne MAEC 2023

Solène expose le bilan des MAEC sollicitées spécifiquement à l'intérieur du site.

b) Contrat Natura 2000

Solène rappelle qu'en raison du plan de charge important lié à la mise en application de la nouvelle PAC, à savoir l'accompagnement des agriculteurs souhaitant souscrire les nouvelles MAEC, aucun nouveau contrat Natura 2000 n'a pu être souscrit en 2023.

Elle explique toutefois le travail qu'elle a initié auprès d'un propriétaire du site pour une zone de boisement favorable à la mise en œuvre d'un contrat N2000 forestier d'arbres et îlot de sénescence (hêtraie à houx de 1,80 ha). Celui-ci a donné son accord de principe pour que, lorsque la Région aura ouvert ce type de subventionnement, l'animatrice puisse l'accompagner dans le dépôt du dossier.

2. Amélioration des connaissances

Solène explique qu'aucun inventaire ou suivi spécifique n'a été mené sur ce site en 2023. Toutefois, un certain nombre de données naturalistes a quand même été recueilli, notamment lors des visites de parcelles agricoles pour établir les plans de gestion des MAEC souscrites.

Elle présente une carte aux membres du COPIL où elle a indiqué les observations jugées les plus intéressantes en raison des statuts de protection des espèces recensées.

Elle fait remarquer que la concentration de données que l'on voit à un endroit est due à la présence d'une gouille qu'a réalisé le Conservatoire d'espaces naturels sur les terrains qu'il gère. Elle explique que ces éléments du paysage attirent bon nombre d'espèces telles que mammifères, oiseaux, libellules et autres insectes.

3. Communication et sensibilisation

Solène Nozay présente les différentes actions de communication/sensibilisation sur ce site Natura 2000 depuis le dernier COPIL, en l'occurrence : 1 animation grand public, 1 chantier bénévole dans le cadre de la « journée mondiale des zones humides » et la rédaction d'1 article pour le nouveau bulletin d'information multi-sites édité et distribué en 2023.

Elle précise que le jour du chantier bénévole, une partie visite du site était prévue. Lors de celle-ci, le

groupe de bénévoles est allé voir les gouilles creusées par le CEN et ont déposé à proximité une forme de Busard à Saint-Martin faite en partenariat avec la LPO.

Ce rapace était autrefois présent sur le Plateau de Millevaches. Les derniers individus de cette espèce ont été vus en 2013 au niveau des éoliennes de Peyrelevade, à savoir à proximité immédiate de la Z.S.C.

À noter que l'objectif de ces formes, c'est de simuler au sol la présence d'une femelle Busard Saint-Martin et éventuellement d'attirer des congénères en leur faisant croire que le site peut leur être favorable. Solène précise que cette action a été très bien perçue par les bénévoles présents.

Pour finir, Solène explique qu'en raison d'une uniformisation nationale de l'ensemble des sites web de sites Natura 2000 par l'OFB, il y a eu un basculement du site internet de la Z.S.C. vers une nouvelle interface. Elle précise qu'elle a commencé la mise à jour d'un certain nombre d'éléments (page d'accueil, menu...). Toutefois, au vu de l'ampleur du travail que cela représente, il sera nécessaire de continuer cette maintenance sur les périodes d'animations à venir.

4. Autres points

Solène précise que dans le cadre de l'animation de ce site Natura 2000, elle a participé à plusieurs journées d'échanges techniques.

À savoir que l'une d'elles s'est déroulée spécifiquement à l'intérieur du site sur des parcelles du Conservatoire et que celle-ci portait sur la thématique du défrichement (aspects techniques, administratifs, réglementaires...).

C. Bilan d'animation triennal 2021-2024 et perspectives d'actions pour la période d'animation à venir

Au travers de diverses diapositives sous forme de tableaux récapitulatifs, Solène expose le bilan triennal sur la période 2021-2024 ainsi que les perspectives d'animation prévue sur ce site selon les différents axes d'actions de la politique N2000 (Gestion des habitats et des espèces ; Évaluation des incidences ; Amélioration des connaissances ; Communication et sensibilisation ; Autres points).

D. Questions/discussions diverses suite à la présentation

M. Guisier rebondit sur les propos de connectivité que Solène a abordé lorsqu'elle parlait de la journée technique sur le défrichement afin de savoir s'il avait été envisagé de faire une extension du site Natura 2000 de la « Tourbière de Négarioux-Malsagne » pour y inclure les landes et fonds tourbeux de Giat qu'il juge exceptionnel.

Solène explique qu'à sa connaissance cela n'a pas été évoqué ces dernières années mais que cela serait une bonne idée car on a effectivement désormais un bel ensemble de milieux naturels sur le secteur.

M. Guisier explique que cela ne serait peut-être pas très compliqué car il semblerait que ce soit un seul propriétaire et un seul exploitant agricole.

Ce à quoi Olivier Villa rétorque que ce milieu tourbeux est déjà inclus dans un site Natura 2000, celui de la Z.P.S. du « Plateau de Millevaches » et qu'il ne serait donc pas pertinent d'allouer du temps et des financements pour une telle extension. Il n'y aurait, selon lui, pas véritablement de plus-value à réaliser cette démarche. Il serait plus judicieux de faire des extensions de site Natura 2000, là où il n'y en a pas déjà.

Olivier précise que, pour l'année qui vient, il est également prévue la réalisation de 4 mini-films d'environ 2 minutes chacun. Ceux-ci aborderaient des sujets spécifiques tels que : l'intérêt des gouilles pour des espèces telles que les libellules, ou encore l'opération de pose et de suivi de nichoirs en faveur de la Chouette de Tengmalm... car le volet communication est important. Cette Z.S.C serait ainsi concernée par l'un de ces mini-films.

A. Relevé de décisions

1. Désignation de la structure porteuse

Mme Carole Tessier rappelle que le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin assumant la fonction de Structure Porteuse de ce site depuis le 01/03/2021, il est nécessaire, comme indiqué dans l'ordre du Jour, que les représentants des collectivités et établissements publics de coopération locale procèdent à la désignation de la nouvelle structure porteuse pour une durée de 3 ans.

Elle indique qu'à l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seul le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin s'est porté candidat à cette fonction, par délibération de son Bureau Syndical le 23 janvier 2024. Elle s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles objections ou observations. En l'absence d'objections et d'observations, **le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin est désigné Structure Porteuse de l'animation du site Natura 2000 « Tourbière de Négarioux-Malsagne » (Z.S.C. FR7401104) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**

2. Désignation de la Présidente du Comité de Pilotage

Mme Tessier indique qu'à l'occasion du renouvellement de la Structure Porteuse de l'animation Natura 2000, il convient également de procéder à la désignation d'un nouveau président du Comité de Pilotage. Cette fonction était assumée depuis le 01 mars 2021 par Mme Catherine Hornebeck, conseillère municipale de Millevaches et Vice-Présidente du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin. À l'issue de la consultation des collectivités territoriales conduite le 07 décembre 2023 par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, seule Mme Hornebeck a manifesté son accord pour assumer la fonction de Présidente du Comité de Pilotage.

Mme Tessier s'adresse aux représentants des collectivités pour recueillir d'éventuelles candidatures, objections ou observations. En l'absence d'autre candidature, d'objections et d'observations, **Mme Hornebeck est désignée présidente du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Tourbière de Négarioux-Malsagne » (Z.S.C. FR7401104) pour une durée de trois ans à compter du 01/03/2024.**